



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de LA FORCE

VACANCES HIVER 2020

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 2
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 2
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 4
III.	Les activités	p. 5
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 5
V.	Les modalités de participation des mineurs	p. 6
VI.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 7
VII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 7
VIII.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 7
IX.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 8

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : 8, rue André Rousseau - 24130 La Force

Tél. : 05.58.58.94.36

alsh.laforce@la-cab.fr

L'ALSH est situé à proximité des écoles. La Force est un petit village agréable situé à 10 km de Bergerac. Entre forêts et rivières, La Force se situe dans un milieu naturel riche. Le village compte également de nombreuses associations culturelles et sportives.

La présence de la Fondation John Bost amène également une richesse dans les échanges avec le public.

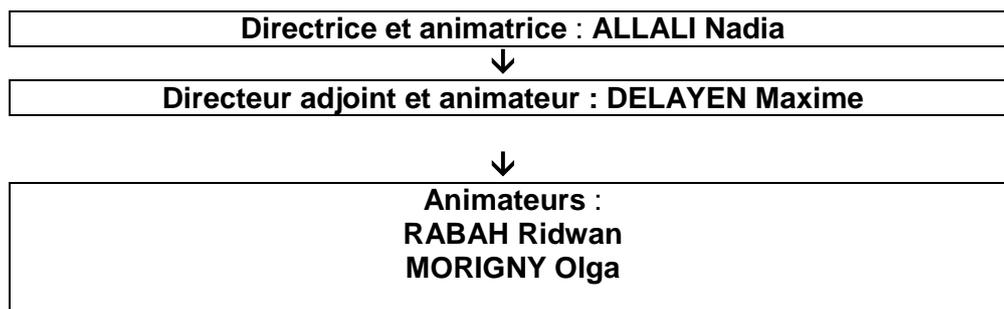
Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour - La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 49 places, de 3 à 14 ans. 16 enfants de – de 6 ans et 33 enfants de + de 6 ans.

Période : vacances d'hiver du lundi 24 février au vendredi mars 2020, de 7h30 à 18h30.

Organigramme :



Des animateurs saisonniers pourront également être amenés à intervenir sur la structure si besoin.

Le personnel technique :

- le personnel municipal chargé du restaurant scolaire,
- les agents techniques de la municipalité et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- les agents d'entretien de la municipalité.

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchets »

II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil, sportif, manuel, etc...).

L'équipe d'animation a repensé la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

Objectif pédagogique : Développer la créativité

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'autonomie
- Encourager l'enfant dans son choix

Actions :

- En proposant des activités permettant la créativité dans divers domaines (manuel, sportif, l'expression sous toutes ses formes, sorties)
- En mettant en place des temps où l'enfant pourra faire le choix de son activité
- En laissant chaque enfant s'exprimer

Objectif pédagogique : Favoriser une démarche de découverte

Objectif opérationnel :

- Encourage l'initiation à de nouvelles techniques créatives.

Actions :

- En proposant des activités avec de nouvelles techniques et de nouvelles connaissances.
- En mettant en place des temps où l'enfant pourra faire le choix de son activité
- En créant un univers où l'enfant puisse s'exprimer individuellement et/ou collectivement.

Afin d'atteindre au mieux les objectifs ci-dessus, trois projets pour cette période vont être mis en place sur la structure :

-Mise en place d'un projet autour du monde imaginaire des chevaliers et des princesses. La créativité des enfants et leur imaginaire seront sollicités à travers des activités manuelles et des créations individuelles.

- Mise en place d'un projet autour de la bande dessinée, avec la découverte de cet art à part entière. Les enfants pourront découvrir les différentes étapes de la création d'une bande dessinée

en réalisant leur propre ouvrage. Ils découvriront également les différentes techniques et spécificités de la bande dessinée (dessin, écriture...).

-Mise en place d'un projet sur le thème des mangas vintage, et des sports qui peuvent en découler avec la découverte (recherche bibliothèque) de ce savoir-faire venu d'ailleurs et de ses spécificités (dessins, système d'écriture japonais...). Les jeunes approfondiront leur découverte en créant un manga sur l'accueil de loisirs.

III. Les activités

L'équipe d'animation se doit d'offrir aux jeunes une grande variété d'activités possibles : Activités de découverte, culturelles, manuelles, sportives et de loisirs.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte par des activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

IV. La répartition des temps respectifs d'activités et de repos

La vie quotidienne

À travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe d'animation s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

Objectifs	Moyens
ACCUEIL dans le lieu de vie des 3/6 ans 7h30 - 10h00	
Accueil des enfants dans le lieu de vie des 3-6 ans. Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Pointage
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents
Sécuriser l'accueil	Liste des enfants dans les lieux de vie
Travailler la qualité de l'accueil, apporté du réconfort, favoriser les échanges	Aménagement accueillant des lieux de vie, animateurs à l'écoute et attentifs aux enfants
ACTIVITÉS 10h00 - 11h45	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique et morale de tous, favoriser l'épanouissement, ...	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
LES REPAS 12h00 - 13h15	
Contribuer à l'hygiène	Lavage des mains, les enfants n'accèdent pas aux cuisines
Réguler, faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants, engager à la convivialité	Partage du repas en présence des animateurs : 1 par table de 8

Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage	Les enfants mangent sans animateur à leur table : encadrement des plus jeunes par les plus grands
Éviter le bruit excessif	Retour au calme si nécessaire. L'animateur est un régulateur.
TEMPS de DÉVELOPPEMENT PERSONNEL 13h15 - 14h00	
Respecter les rythmes de chacun, dégager du temps libre	Les animateurs doivent jouer, laisser à jouer et/ou jouent avec les enfants
TEMPS CALME POUR LES 3/6 ans 13h30 - 15h00	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés.	L'animateur propose un temps de sieste et/ou de repos (lecture, petits jeux calmes...)
ACTIVITÉS 14h - 16h	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique, affective et morale de tous, favoriser son épanouissement...	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
GOUTER 16h00-16h30	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger	Goûter fourni par le restaurant scolaire, temps partagé avec les animateurs
TEMPS DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET DÉPARTS ÉCHELONNÉS 16h30 – 18h30	
Échanger, informer	Accueil des familles
Veiller à la sécurité, être responsable	L'animateur doit savoir comment repartent les enfants (seuls, en famille...) Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents
Les animateurs donnent à jouer, laissent jouer et/ou jouent avec les enfants	Respecter les rythmes de chacun, donner du temps libre aux enfants

V. Les modalités de participation des mineurs

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place de conseils de copains où les enfants partagent des informations sur la vie du centre, proposent, choisissent leurs activités.
- La préparation de l'activité et le rangement se font en faisant participer les enfants (selon leurs capacités).
- Les enfants participent à l'installation et au débarrassage du goûter.

VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou porteur de handicap, l'équipe de direction et d'animation travaille en partenariat avec l'IME de Rosette. Cette collaboration permet d'être à l'écoute de la famille afin (aménagement de locaux, prise en charge particulière) d'optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation, mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant, sans le mettre en difficulté en prenant en compte le groupe et l'équipe d'animation.

Des évaluations intermédiaires seront faites avec les animateurs référents et les parents en y intégrant par moment l'enfant.

VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

- 3-6 ans
ALSH : lieu de vie
Salle de motricité et de sieste de l'école maternelle
Parc de l'ALSH
- 6-12 ans
Maison des jeunes
Parc de l'ALSH
- 12-14 ANS
Salle polyvalente
Parc de l'ALSH
- Un bureau pour l'accueil des familles.

VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps quotidiens sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et consignes. Les animateurs et/ou les intervenants sont intégrés de manière spontanée aux projets.

Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que chacun souhaite communiquer, un journal de bord où sont inscrits les comptes rendus des réunions, les missions à effectuer, les projets...

Lors de réunions hebdomadaires, les activités peuvent être revues et corrigées en fonction des besoins et de l'observation des enfants.

Le directeur assure les rôles de :

- Coordinateur. Il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe et les différents intervenants.
- Formateur. Il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et leurs points d'amélioration en vue d'être le plus efficace mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté, et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

L'animateur doit :

- assurer la vie quotidienne des enfants,
- donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,

- lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,...)
- favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité,
- aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents,

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sauf cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...

Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien,...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la directrice du service Enfance Jeunesse. Ces outils fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.